AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (9)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Liévrard, 6 décembre 1866

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Liévrard, 6 décembre 1866

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation1 p. (32)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Liévrard, 6 décembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45595

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

#### **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>6 décembre 1866</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Liévrard</u>
Lieu de destinationLizy, Anizy-le-Grand (Aisne)

# **Description**

RésuméSur l'emploi de jardinier du Familistère. Godin pourrait accepter les appointements auxquels prétend Liévrard si ce dernier avait la capacité de produire des légumes moins chers que ceux qu'on achète à l'extérieur. Il le prie de venir à Guise pour parler avec lui et lui demande de le prévenir trois jours à l'avance.

### Mots-clés

Agriculture, Emploi, Familistère, Jardins
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023

32 Guiar le 6 phre 1866 Monsieur Leerres services proporationsis nour un extern partir lour un result the guen he white I en unser la fortion que nous surpr me gurmettea de pre de Nous Vaites he Norgage viney mon trusis pours in lavani mains que dous no denny diantes